

SPPPI
Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles
Estuaire de l'Adour

Historique:

Implantation en 1997 sur la zone industrielle portuaire Bas Adour Aquitaine d'une activité d'accompagnement des entreprises et des institutions dans l'environnement industriel, la prévention des risques, la communication, la veille technologique et administrative.

Sigles

DRIRE: Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement

CADE: Collectif des Associations de Défense de l'Environnement

DDE: Direction Départementale de l'Equipement

CABAB: Communauté d'Agglomération Bayonne Anglet Biarritz

ADA: Aciéries De l'Atlantique

SYDEC: Syndicat d'électrification

Compte rendu
Réunion plénière du 13 / 09 / 2000

L'organisation administrative et les professions portuaires

L'état gère tout ce qui concerne la sécurité, la gestion commerciale est concédée à la CCI.

Présentation des résultats de l'étude sur le bruit généré par l'Aciérie de l'Atlantique

Madame Levet, responsable qualité et environnement des Aciéries de l'Atlantique, aborde la question du bruit généré par l'usine. Elle en analyse les causes: les principales sources en sont le four (surtout la phase d'amorçage), les ventilateurs d'extraction et les différentes opérations de manutention de ferrailles: déchargement dans le parc semi-couvert, déchargement des bateaux dans le parc extérieur et chargement des paniers.

M. Averous de la CECA présente les résultats des mesures réalisées au niveau du quartier du Brise lame et du port de plaisance, situés à Anglet. Les résultats de ces mesures font apparaître des émergences importantes de jour sur le port et de nuit dans le quartier du Brise Lame.

M. Sembrès, Directeur d'ADA, indique que plusieurs projets sont à l'étude pour y remédier: couverture totale ou écran pour le parc à ferrailles, tunnel permettant de couvrir toutes les opérations de chargement du four, encadrement des moteurs des ventilateurs, mur pour le parc à ferrailles couvert (suppression à terme).

D'autres intervenants demandent que l'on se préoccupe également du bruit généré dans la zone du Boucau, pas uniquement sur Anglet.

Afin d'encadrer l'évaluation des nuisances et la mise en conformité de l'installation sur ce point, un arrêté préfectoral complémentaire a été notifié à l'exploitant au début du mois. (**septembre 2000**). Cet arrêté préfectoral laisse un délai de 6 mois à l'exploitant pour mettre en oeuvre les mesures de mise en conformité issues de l'étude en cours. En l'absence de mise en conformité à l'échance fixée et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, l'inspection des installations classées serait amenée à proposer à l'autorité préfectorale un arrêté mettant en demeure la société de respecter les arrêtés préfectoraux. En cas de poursuite de l'infraction, une mesure de suspension ou de consignation des sommes nécessaires aux travaux serait proposée.

Projet de résorption des rejets aqueux de l'entreprise RENO

M. Capdepuy, Directeur de RENO SA, expose la problématique des rejets de son entreprise. Il s'agit du rejet de 260 m³ /h d'eaux de lavage de gaz (phosphate, potasse, sulfate). Il informe l'assemblée des différents projets à l'étude pour diminuer ou éliminer les rejets aqueux de son entreprise en mer. L'objectif affiché est d'atteindre le **rejet zéro en 2002** Trois solutions sont exposées, la préférence de l'entreprise allant plutôt à la troisième:

Prélavage, filtration puis réutilisation et rejet

Traitement liquide séparé et recyclage (bac de décantation de 1000 à 2000 m³)

Traitement par voie humide des gaz de la cave à superphosphate, recyclage des eaux de lavage en granulation. Traitement des gaz de granulations par voie sèche. Les travaux doivent débiter en 2001.

Groupe de travail "eau"

Mesure de la qualité des eaux de l'Adour

M. La Prairie a le plaisir d'informer l'assemblée d'une part que sous l'impulsion du SPPPI, différents organismes concernés par la qualité des eaux de l'estuaire se sont engagés pour financer une étude préliminaire devant aboutir à la mise en oeuvre d'un réseau perenne de mesure en continu des indicateurs essentiels de la qualité des eaux de l'Adour; cette étude permettra d'établir un état de référence de la qualité des eaux (état zéro) et de rechercher l'origine des pollutions chroniques et d'autre part qu'une étude hydrologique très complète du bassin de l'Adour va être prochainement entreprise.

Recensement des pollutions accidentelles

Le groupe de travail eau a convenu de systématiquement examiner les cas de pollutions accidentelles connus dans le secteur de l'estuaire de l'Adour. Cet exercice a commencé avec la présentation d'un récapitulatif des incidents des trois dernières années.

Répertoire des actions d'amélioration de l'environnement

Il a été décidé d'établir un répertoire de toutes les actions prévues en matière d'amélioration de la qualité de l'eau. Ce répertoire nommera les opérations et

maîtres d'ouvrage, les calendriers prévus et les opérations effectives. Il concernera les maîtrises d'ouvrage privées ou publiques et les opérations mineures ou majeures.

Compte rendu de la réunion plénière du 24 janvier 2001 à Tarnos

Rapport sur l'activité des travaux du groupe "risques"

Transport des matières dangereuses

Le flux des matières dangereuses tels que recensés à ce jour sont les suivants pour l'année 1999:

SNCF (gare principale de fret de Bayonne): 43000 t en entrée, 510 000 t en sortie.

LBC: 801 000 t en entrée, 800 00 t en sortie

Raffinerie du Midi: 16 000 camions, 53 caboteurs, soit 483 000 t en entrée et 510 000 t en sortie. Le risque lié au trafic sur la départementale lorsque les bateaux sont à quai est abordé.

L'incendie du parc à ferrailles de L'Acierie de L'atlantique

M. Sembrès expose l'incident qui a eu lieu sur le parc à ferrailles fin octobre début novembre 2000. Il expose notamment les quantités de matériaux en jeu, les causes de l'autocombustion, les moyens de prévention en place, la chronologie, les analyses réalisées et les actions futures pour éviter dans la mesure du possible le renouvellement d'un tel incident.

Sur la question des résultats des mesures dans l'environnement, M. Sembrès se dit prêt à communiquer les résultats à ceux qui en font la demande.

Nuisances sonores

*M. Sembrès expose la position actuelle de sa société. Les études sont faites et les solutions chiffrées. La **couverture totale du parc à ferrailles** extérieur est la seule solution susceptible d'aboutir au respect de la réglementation.*

*Il ajoute que **l'actionnaire préfère fermer le site plutôt que de se lancer dans de tels investissements.***

Information du public sur le Plan d'intervention de LBC et de Raffinerie du Midi

M. Ivendekics explique que les plans particuliers d'intervention de sa société et de Raffinerie du Midi nécessitent une information du public. Une plaquette commune est en cours d'élaboration. La maquette de cette plaquette existe et l'information devrait être faite avant la fin du premier semestre.

RENO

Monsieur Capdupuy fait le point sur l'avancement de la dépollution du site du Boucau. Il signale que du retard a été pris et que la dépollution devrait commencer à la fin du premier trimestre 2001.

Monsieur LOYCE	CADE
Monsieur NEBON	DRIRE
Monsieur MILBLED	CCI 40
Monsieur PACHON	CADE
Monsieur PALLU	Turboméca
Monsieur PLAN	Mairie de Bayonne
Monsieur POINT	Université de PAU
Monsieur REIX	Mairie d'Anglet
Monsieur REYNAUD	ADRRRA
Monsieur SEMBRES	ADA
Monsieur SEVILLA	Ville de Bayonne
Monsieur SOULIER	DDE64
Monsieur VIVIER	CA-BAB

occurrence 2000?
Jean-Fabrice

Ordre du jour :

- L'organisation administrative et les professions portuaires
- Présentation des résultats de l'étude sur le bruit généré par L'Acierie de l'Atlantique
- Projet de résorption des rejets aqueux de l'entreprise RENO
- Point sur les travaux du groupe "eau"
- Point sur l'activité du groupe de travail "risques"
- Questions diverses

Maître Etchegaray, représentant le Maire du Bayonne, accueille les participants.

L'organisation administrative et les professions portuaires (voir PJ)

M. La Prairie, chef du service hydraulique et maritime de la DDE, présente d'une manière claire et aussi complète que le permet le temps imparti à son exposé, l'organisation administrative du port, précisant notamment les rôles respectifs de l'Etat et de la CCI. En simplifiant, on peut dire que l'Etat gère tout ce qui concerne la sécurité et que la gestion commerciale est concédée à la CCI. Il décrit ensuite les divers métiers s'exerçant sur le port : pilotage, lamanage, remorquage, ...

Présentation des résultats de l'étude sur le bruit généré par L'Acierie de l'Atlantique

Madame Levet, responsable qualité et environnement des Acieries de l'Atlantique, aborde la question du bruit généré par l'usine Elle en analyse les causes : les principales sources en sont le four (surtout la phase d'amorçage), les ventilateurs d'extraction et les différentes opérations de manutention des ferrailles : déchargements dans le parc semi-couvert, déchargement des bateaux dans le parc extérieur et chargement des paniers. Elle passe ensuite la parole à M. Averous de la CECA qui présente les résultats des mesures de bruit effectuées par sa Société, mesures réalisées au niveau du quartier du Brise Lame et du port de plaisance, situés à Anglet. Les résultats de ces mesures font apparaître des émergences importantes de jour sur le port et de nuit dans le quartier des brises lames.

Cet exposé et les résultats de mesure présentés suscitent de nombreuses questions et remarques de

P:\ENV\Environnement\S3PI\ADOUR\S3pisept2000.doc

l'assistance.

En ce qui concerne le dépassement constaté, M.Sembrès, Directeur d'ADA, indique que plusieurs projets sont à l'étude pour y remédier : couverture totale ou écran pour le parc à ferraille, tunnel permettant de couvrir toutes les opérations de chargement du four, encadrement des moteurs des ventilateurs, mur pour le parc à ferrailles couvert (suppression à terme). Ces projets sont encore à l'étude et seront soumis au conseil d'administration de la Société.

En réponse à des remarques signalant que le bruit était moindre quand le pont roulant fonctionnait et que la hauteur des tas était donc moindre, il indique que celui-ci ne pourrait être éventuellement réinstallé avant qu'une décision sur les projets évoqués précédemment ne soit prise. Il précise également que le fonctionnement lors des heures creuses est imposé pour des raisons économiques, EDF pratiquant un tarif préférentiel à ces heures-là.

D'autres intervenants demandent que l'on se préoccupe également du bruit généré dans la zone du Boucau, pas uniquement sur Anglet.

M. Nebon, chef du Service Régional de l'Environnement Industriel à la DRIRE Aquitaine rappelle le contexte réglementaire. Les nuisances sonores des installations classées soumises à autorisation sont réglementées par un arrêté ministériel. L'arrêté préfectoral d'autorisation de l'usine reprend les dispositions. Afin d'encadrer l'évaluation des nuisances et la mise en conformité de l'installation sur ce point, un arrêté préfectoral complémentaire a été notifié à l'exploitant au début du mois. Cet arrêté préfectoral laisse un délai de 6 mois à l'exploitant pour mettre en œuvre les mesures de mise en conformité issues de l'étude en cours. En l'absence de mise en conformité à l'échéance fixée et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, l'inspection des installations classées serait amenée à proposer à l'autorité préfectorale un arrêté mettant en demeure la société de respecter ses arrêtés préfectoraux. En cas de poursuite de l'infraction, une mesure de suspension ou de consignation des sommes nécessaires aux travaux serait proposée.

Projet de résorption des rejets aqueux de l'entreprise RENO

M. Capdepu, Directeur de RENO SA, expose la problématique des rejets de son entreprise. Il s'agit du rejet de 260 m3/h d'eaux de lavage de gaz (phosphate, potasse, sulfate). Il informe l'assemblée des différents projets à l'étude pour diminuer ou éliminer les rejets aqueux de son entreprise en mer. L'objectif affiché est d'atteindre le rejet zéro en 2002. Trois solutions sont exposées, la préférence de l'entreprise allant plutôt à la troisième :

- ⇒ Prélavage, filtration puis réutilisation et rejet
- ⇒ Traitement liquide séparé et recyclage (bac de décantation de 1000 à 2000 m3)
- ⇒ Traitement par voie humide des gaz de la cave à superphosphate, recyclage des eaux de lavage en granulation. Traitement des gaz de granulation par voie sèche. Les travaux doivent débuter en 2001.

Groupe travail « risques » (voir PJ)

M.Jacqué, Maire du Boucau, rend compte des travaux du groupe il signale la très forte participation aux réunions et souligne le contact avec les industriels. Il indique que le groupe s'est saisi du problème des flux de transport et qu'à cet effet la FNTR et les douanes ont été entendues. La SNCF et la protection civile seront auditionnés lors d'une prochaine réunion. Il évoque ensuite la question de la sécurité portuaire.

M. La Prairie précise en réponse qu'une étude des risques sera entreprise préalablement à

P:\ENV\Environnement\S3PI\ADOÛR\S3pisept2000.doc

l'élaboration du Plan de Sécurité Portuaire. Il indique que le groupe risque sera associé à cette étude. Il est par ailleurs, amené à préciser que si les études envisagées ne peuvent qu'avoir des retombées positives et renforcer le niveau de sécurité, il ne faudrait pas en déduire que celle-ci n'est pas prise en compte actuellement : **il y a une organisation sur le port et chacun sait qui fait quoi.**

Le Commandant Giesler souligne que les infrastructures et l'organisation lui semblent d'un bon niveau mais rappelle les problèmes soulevés lors de sa présentation à la Mairie d'Anglet.

M. Claverie, CADE, propose que soit organisé un exercice incendie sur le plan d'eau. Monsieur le Sous-préfet de Bayonne charge la protection civile d'examiner ce point en liaison avec le cabinet du Préfet.

Groupe travail « eau »

Trois thèmes ont été abordés par le groupe de travail eau :

⇒ *Mesure de la qualité des eaux de l'Adour*

M. La Prairie a le plaisir d'informer l'assemblée d'une part que, sous l'impulsion du S3PI, différents organismes concernés par la qualité des eaux sur l'estuaire se sont engagés pour financer une étude préliminaire devant aboutir à la mise en œuvre d'un réseau pérenne de mesure en continu des indicateurs essentiels de la qualité des eaux de l'Adour. Cette étude permettra d'établir un état de référence de la qualité des eaux (état zéro) et de rechercher l'origine des pollutions chroniques et d'autre part qu'une étude hydrologique très complète du bassin de l'Adour va être prochainement entreprise.


⇒ *Recensement des pollutions accidentelles*

Le groupe de travail eau a convenu de systématiquement examiner les cas de pollutions accidentelles connus dans le secteur de l'estuaire de l'Adour. Cet exercice a commencé avec la présentation d'un récapitulatif des incidents des trois dernières années.

⇒ *Répertoire des actions d'amélioration de l'environnement*

Il a été décidé d'établir un répertoire de toutes les actions prévues en matière d'amélioration de la qualité de l'eau. Ce répertoire nommera les opérations et leur maître d'ouvrage, les calendriers prévus et les réalisations effectives. Il concernera les maîtrises d'ouvrage privées ou publiques et les opérations mineures ou majeures.

Le secrétaire



C. NEBON

